

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 30 JUIN 2014 à 20 HEURES  
A LA SALLE POLYVALENTE DU MAS DE TENCE**

Le 30 juin 2014 à 20 heures, le Conseil Communautaire convoqué le 23 juin 2014, s'est réuni à la salle polyvalente du Mas de Tence.

**Présents :** Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard CHEYNEL, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Marie GAILLARD, Guillaume GOUNON, Didier MANEVAL, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLON, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Joëlle ROUSSON, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Véronique SCHLUCHTER, Nicole VERILHAC, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

**Absents représentés :** Jacqueline DECULTIS (avait donné pouvoir à David SALQUE-PRADIER).

**Elu secrétaire de séance :** Philippe ABRIAL.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **26**
- Présents ou représentés : 26
- Votants : 26

**1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 mai 2014 :**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 22 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Julien MELIN propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant deux points en début de conseil communautaire :

- désignation du 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Vice-président de la CCHL
- détermination des indemnités des élus et de désigner

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour le dépouillement des votes, Mesdames Rose-Marie BROTTES et Eliane ROUX, sont désignées comme assesseurs.

**2. Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :**

Il a été procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président. Julien MELIN précise que ce Vice-Président sera en charge des Sports. Philippe DIGONNET s'est déclaré candidat.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls .....	:	- <u>1</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	25
Majorité absolue(*).....	:	13

A obtenu :

Philippe DIGONNET, 25 voix.

Philippe DIGONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3. Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président :**

Il a été procédé à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président. Julien MELIN précise que ce Vice-Président sera en charge de la Communication. Alain DEBARD s'est déclaré candidat.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls .....	:	- <u>4</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	22
Majorité absolue(*).....	:	12

A obtenu :

Alain DEBARD, 22 voix.

Alain DEBARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **4. Détermination des indemnités des élus :**

Suite aux élections municipales et à l'installation du nouveau conseil communautaire, le montant des indemnités versées aux élus avait été fixé lors du conseil communautaire du 22 mai 2014. Suite à l'élection de 2 nouveaux Vice-Présidents, Julien MELIN propose de fixer de nouvelles indemnités. Il présente les montants des indemnités, définis selon les strates de population :

Indice brut mensuel 1015 applicable en mars 2014 : 3.801,47 €

Population Totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en €)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en €)
< 500	12,75	484,69	4,95	188,17
500 à 999	23,25	883,64	6,19	235,31
1.000 à 3.499	32,25	1.225,97	12,37	470,24
3.500 à 9.999	41,25	1.568,11	16,50	627,24
10.000 à 19.999	48,75	1.853,22	20,63	784,24
20.000 à 49.999	67,50	2.565,99	24,73	940,10
50.000 à 99.999	82,49	3.135,83	33,00	1.254,48
100.000 à 199.999	108,75	4.134,10	49,50	1.881,73
➤ 200.000	108,75	4.134,10	54,37	2.066,86

Julien MELIN précise que l'enveloppe indemnitaire globale mensuelle brute maximale pour la CCHL est de :

- Président : 1.568,11 €
- 5 Vice-présidents : 5 x 627,24 = 3.136,20 €
- TOTAL MENSUEL : 4.704,31 €

Julien MELIN propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les indemnités mensuelles brutes des élus soient les suivantes :

- Président : 1.144,72 € (73 % de l'indemnité maximale)
- 5 Vice-présidents : 5 x 439,07 = 2.195,35 € (70 % de l'indemnité maximale)
- TOTAL MENSUEL : 3.340,07 €

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de verser ces nouvelles indemnités des élus (Président et Vice-présidents), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

## **5. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire :**

### **5.1) Délibération pour fixer des tarifs du ramassage scolaire pour l'année 2014-2015 :**

Rose-Marie BROTTES présente les tarifs proposés par les élus de la commission. Véronique SCHLUCHTER s'interroge de l'augmentation du coût des transports. Cette augmentation est due aux modifications annuelles de circuits, aux augmentations décidées par le Conseil Général de la Haute-Loire pour prendre en compte notamment la hausse des carburants, aux nouveaux rythmes scolaires, ...)

Après discussions, les élus décident à la majorité (24 pour et 2 abstentions) de voter les tarifs suivants :

- tarifs 2014-2015 pour le ramassage scolaire :
  - élève en maternelle et primaire : 105 €,
  - élève en collège : 140 €,
  
- réductions 2014-2015 selon le nombre d'enfants :
  - 1<sup>er</sup> enfant : plein tarif,
  - 2<sup>ème</sup> enfant : - 12 €,
  - 3<sup>ème</sup> enfant : - 28 €,
  - 4<sup>ème</sup> enfant : gratuit.
  
- Tarifs 2014-2015 pour la navette qui transporte les enfants du Mazet Saint-Voy et du Chambon/Lignon pour leur permettre de prendre la ligne régulière à Tence pour se rendre à Monistrol/Loire :
  - 2 trajets (Lundi Matin et Vendredi soir) : 65 €,
  - 4 trajets (Lundi Matin, Mercredi Midi, Jeudi Matin et Vendredi Soir) : 135 €.

### **5.2) Délibération pour fixer des tarifs pour des animations proposées par le centre social :**

Les membres du conseil communautaire examinent les tarifs proposés pour les animations du centre social qui sont

- Week-End thématique « Maroc », le 14 juin 2014 :
  - conférence : gratuit
  - animation : spectacle 6,00 € et repas-spectacle 10,00 €.
  
- Sortie Walibi, le 21 juin 2014 :
  - moins de 12 ans : 10,00 €
  - plus de 12 ans : 15,00 €.

Véronique SCHLUCHTER demande que ces animations ne soient pas organisées en même temps que certaines manifestations locales.

Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de voter les tarifs proposés.

### 5.3) Délibération pour fixer des tarifs pour des animations proposées par le centre de loisirs intercommunal :

Les membres du conseil communautaire examinent les tarifs proposés pour les animations du centre de loisirs intercommunal qui sont

- **Pour les enfants de 7 à 9 ans** : un camp cirque du 26 au 30 juillet 2014 à Horizon 3000 à Tence. Les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 150,00 €, enfants hors CCHL : 215,00 €.
- **Pour les enfants de 9 à 12 ans** : un camp activités nautiques du 21 au 25 juillet 2014 à la base de voile à Devesset. Les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 150,00 €, enfants hors CCHL : 215,00 €
- **Pour les ados de 12 à 17 ans** : un camp voile du 15 au 18 juillet 2014 à la base de voile à Devesset. Les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 120,00 €, enfants hors CCHL : 170,00 €.

Philippe ABRIAL demande pourquoi les camps activités nautiques et voile sont organisés sur Devesset et non pas à Lavalette. Eymeric BARTHELAT répond que ces camps ont déjà été organisés à Lavalette par le passé.

Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de voter les tarifs proposés.

## **6. Culture, Communication et Tourisme :**

### 6.1) Délibération pour fixer les tarifs 2014 du Festival « Musiques en Vivarais-Lignon » :

Thierry REYNAUD présente le programme et le budget du festival. Il précise qu'une conférence de presse est prévue le lundi 28 juillet 2014 au siège de la CCHL. Eliane WAUQUIEZ-MOTTE demande le positionnement de la Communauté de Communes Val'Eyrieux sur le festival. Pierre GARNIER précise que notre convention s'arrête en 2014 et qu'il y a une volonté de prolongation de cette convention en 2015.

Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de voter les tarifs suivants :

- **Concerts :**
  - **Place plein tarif** : 20 €/concert.
  - **Place tarif réduit** : 12 €/concert (enfant 6/15 ans – chômeurs – étudiants – élèves adultes de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon).
  - **Place gratuite** : enfant moins de 6 ans et élèves enfants de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.
- **Stage : tarif** : 40 €.
- **Encarts publicitaires :**
  - **mention publicitaire sur la plaquette de présentation** : 50 €.
  - **encart publicitaire sur la plaquette de présentation** : 80 €.

### 6.2) Délibération pour fixer les tarifs 2014-2015 de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon :

Thierry REYNAUD présente le budget et les tarifs proposés pour l'année 2014-2015. Il précise que les tarifs proposés laissent apparaître une augmentation de 4% pour les adultes et le 1<sup>er</sup> enfant et de 2% pour les suivants.

Marie GAILLARD demande le nombre d'élèves inscrit à l'EMIHL. Thierry REYNAUD précise qu'il y a 120 enfants et 40 adultes.

Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de voter les tarifs suivants :

## Pour les élèves des communes de la CCHL :

CURSUS INSTRUMENTAL CLASSIQUE OU LIBRE : Instrument + Formation musicale + Ensemble

<b>Année probatoire</b>	<b>Année complète</b>	<b>A partir de Janvier</b>	<b>Après vacances Février</b>
1 <sup>er</sup> enfant	339,00 €	254,00 €	178,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	288,00 €	220,00 €	157,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	262,00 €	185,00 €	137,00 €
4 <sup>ème</sup> enfant	212,00 €	159,00 €	112,00 €
Adulte	363,00 €	274,00 €	190,00 €
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>			
1 <sup>er</sup> enfant	352,00 €	260,00 €	184,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	298,00 €	222,00 €	160,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	265,00 €	191,00 €	139,00 €
4 <sup>ème</sup> enfant	217,00 €	163,00 €	117,00 €
Adulte	376,00 €	278,00 €	197,00 €
<b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle</b>	<b>Année complète</b>	<b>A partir de Janvier</b>	<b>Après vacances Février</b>
1 <sup>er</sup> enfant	361,00 €	266,00 €	188,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	308,00 €	228,00 €	162,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	269,00 €	194,00 €	141,00 €
4 <sup>ème</sup> enfant	231,00 €	170,00 €	121,00 €
Adulte	387,00 €	285,00 €	204,00 €

### COURS COLLECTIF SEUL

<b>Cours Collectifs seul</b>	<b>Année complète</b>	<b>A partir de Janvier</b>	<b>Après vacances Février</b>
<b>Enfant : Formation musicale, orchestres, ensembles</b>	108,00 €	81,00 €	55,00 €
<b>Adulte : Formation musicale, chorale d'adultes, ensembles</b>	113,00 €	84,00 €	58,00 €
<b>Chorale d'enfants, Eveil et orientation musicale</b>	55,00 €	42,00 €	30,00 €
<b>Instrument supplémentaire (possible en 2<sup>ème</sup> cycle)</b>	199,00 €	150,00 €	100,00 €

## Pour les élèves extérieurs à la CCHL :

Cours	Année Complète	à partir de Janvier	Après vacances Février
Enfant/Cursus instrumental année probatoire	564,00 €	417,00 €	282,00 €
Adulte/Cursus instrumental année probatoire	606,00 €	448,00 €	297,00 €
Enfant/Cursus instrumental 1 <sup>er</sup> cycle	570,00 €	423,00 €	285,00 €
Adulte/Cursus instrumental 1 <sup>er</sup> cycle	613,00 €	454,00 €	306,00 €
Enfant/Cursus instrumental 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycle	575,00 €	428,00 €	288,00 €
Adulte/Cursus instrumental 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycle	619,00 €	460,00 €	309,00 €
Enfant/cours collectifs seul : Formation musicale, orchestres, ensembles	108,00 €	81,00 €	55,00 €
Adulte/cours collectifs seul : Formation musicale, chorale d'adultes, orchestre, ensembles	113,00 €	84,00 €	58,00 €
Cours collectif : chorale d'enfants, éveil et orientation musicale	55,00 €	42,00 €	30,00 €

## 7. Sports :

### 7.1) Délibération pour avenant aux marchés de travaux du Pôle Multi-activités :

Philippe DIGONNET fait le point sur les travaux du pôle multi-activités. Il présente l'avancement des travaux du Pôle Multi-activités et précise que des travaux supplémentaires sont nécessaires suite à certaines modifications intervenues en cours de chantier. Il précise également que les membres de la commission Sports ont visité les locaux, les travaux seront terminés fin juillet et le bâtiment pourra être utilisé début septembre. Les différents avenants sont les suivants :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHE H.T.	MONTANT AVENANT H.T.
1 – Terrassement-VRD	SARL SLTP (Lapte)	25.077,08 €	15.522,71 €
6 – Menuiseries extérieures bois-Aluminium	MENUISERIE CHARPENTE D'AULAGNY (Montregard)	26.826,46 €	443,76 €
8 – Menuiserie Intérieure	Sarl FAURE Régis et Fils (Le Puy-en-Velay)	36.555,90 €	1.010,00 €
9 – Plâtrerie-Peinture	Sarl PETRUS CROS S.N. (Firminy)	34.993,35 €	449,89 €
11 – Plomberie Sanitaire	BASTIN (Tence)	24.290,70 €	427,00 €
13 – Electricité–Courants faibles	ENELEC (Yssingeaux)	22.582,00 €	1.353,00 €

Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de voter les avenants présentés.

## **8. Finances, Développement économique :**

### **8.1) Délibération pour réalisation d'une aire de stationnement sur la ZA de Leygat à Tence :**

Jean-Michel EYRAUD présente le projet d'aménagement d'une plateforme d'environ 650 m<sup>2</sup> sur la ZA de Leygat V à Tence en vue de réaliser un parking pour les salariés des entreprises installées sur cette zone. Il précise que suite à l'installation de diverses entreprises et suite à la demande de ces dernières, des difficultés de stationnement existent et que l'aménagement de cette plateforme appartenant à la CCHL pourrait résoudre ces difficultés. Il précise qu'après consultation de plusieurs entreprises, c'est l'entreprise MOUNIER Jocelyn Travaux Publics qui a fait l'offre la plus intéressante. Le montant des travaux s'élève à 5.917,50 € H.T. Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de faire réaliser ces travaux.

## **9. Environnement, Cadre de vie, urbanisme :**

### **9.1) Délibération pour fixer les tarifs de la foire forestière 2014 :**

Jean-Paul CHALAND présente le projet de la foire forestière 2014, qui aura lieu le dimanche 21 septembre 2014 au Chambon/Lignon. Il précise qu'à cette date, 27 exposants sont inscrits pour participer à l'édition 2014. Il précise également qu'il faut définir les tarifs qui concernent la mise en place de droits d'inscription pour la participation à la foire forestière et la participation pour la réalisation de la plaquette de présentation. Suite aux réunions d'organisation qui ont eu lieu avec les différents participants, il propose :

- de fixer les droits d'inscription pour participer à la foire forestière à 50 €.
- d'éditer une plaquette de présentation sur laquelle figurera le programme de la foire forestière et la liste des exposants. Il sera proposé aux exposants de figurer sur cette plaquette de présentation moyennant une participation de 30 € pour un encart de 10 x 14 cm et de 50 € pour un encart de 20 x 14 cm.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité d'appliquer les tarifs proposés.

Bernard CHEYNEL demande si les bâtiments et terrains du collège cévenol seront bien disponibles à cette date. Eliane WAUQUIEZ-MOTTE répond qu'elle a contacté Maître PETAVY en charge de la liquidation, qui a donné son accord pour l'organisation de la manifestation.

## **10. Divers :**

Julien MELIN informe les membres du conseil communautaire qu'une nouvelle organisation sera mise en place avec un service mutualisé « vie sociale et enfance-jeunesse ».

Bernard CHEYNEL voudrait connaître l'avancement du dossier tourisme « Station de pleine nature » et « Respirando », car les subventions n'ont été octroyées que jusqu'en 2015. Julien MELIN précise que compte tenu des élections et des absences au niveau de l'office de tourisme, il n'y a pas d'avancé à ce jour.